

Notre syndica de transformation

SOCIALE, ANTICAPITALISTE
ET INTERNATIONALISTE

**Une description de ce qu'est aujourd'hui
Solidaires aux yeux de deux
de ses responsables nationaux,
Annick Coupé et Christian Mahieux,
membres du secrétariat national de l'Union
syndicale Solidaires jusqu'en juin 2014.**

**Cet interview a été réalisé pour
la revue de Solidaires Gard, «Solidaritat».**

lisme

En juin 2014 se tenait le VI^e Congrès de Solidaires à Dunkerque. À cette occasion, Annick Coupé et Christian Mahieux ont rendu leurs mandats de porte-parole de notre Union syndicale. Fort de leurs expériences d'acteur et d'actrice du développement de Solidaires ces dix dernières années, retour avec Annick et Christian sur l'état des lieux de nos forces et faiblesses, sur nos contradictions et les enjeux de notre identité syndicale.

Quelle est votre analyse du congrès de Solidaires qui vient de se tenir début juin à Dunkerque ?

■ **Annick Coupé (AG)** C'est un « bon » congrès, tant sur la forme que sur le fond. Outre les bonnes conditions matérielles et la bonne organisation (ce qui est important et favorise la qualité des discussions), c'est un congrès qui confirme un accord important sur les orientations de fond de Solidaires. Les votes très largement majoritaires sur le bilan d'activité et les cinq résolutions en sont un signe. Elles ont donné lieu à un travail de commission afin de rechercher des synthèses à partir des amendements maintenus en débat. Ce travail en commission, même s'il a duré

quelques heures, a été très positif: très peu d'amendements sont restés en débat, confirmant cette homogénéité importante de notre organisation syndicale.

Le débat sur le rapport d'activité a permis de revenir sur l'analyse de la politique d'austérité mise en œuvre par ce gouvernement « socialiste », les difficultés de mobilisation, l'état du paysage syndical, la question des convergences nécessaires.

Sur le paysage syndical, les débats ont montré l'attachement à la recherche de convergences et les avancées dans nos rapports avec la CGT, au plan national interpro comme dans un certain nombre de départements. Concernant les rapports avec la FSU, des interventions ont souligné les difficultés à appréhender la stratégie d'action de la FSU au plan national. Les débats du congrès ont confirmé que Solidaires ne pouvait se reconnaître dans la notion de « syndicalisme rassemblé » portée par la CGT lors de son dernier congrès et reprise par la direction de la FSU. Les prises de position de la CFDT ont confirmé qu'il y avait de sérieuses divergences dans le mouvement syndical, et que si on ne pouvait s'en satisfaire, on ne pouvait pas faire comme si elles étaient mineures. Cela pose la question de travailler à davantage de convergences sur le fond mais aussi sur les stratégies d'action entre les syndicats, et leurs équipes militantes qui rejettent les logiques d'austérité portées par ce gouvernement et face aux desiderata du patronat.

Le travail en commun (CGT, FSU, Solidaires) contre l'extrême-droite a été cité positivement à de nombreuses reprises durant ce congrès. Pour la première fois, une résolution spécifique sur la place des femmes dans notre syndicalisme a été votée en tant que telle. Elle porte sur les revendications pour l'égalité professionnelle mais aussi sur l'ensemble des questions recouvrant la domination masculine. Un débat a eu lieu sur la prostitution et a confirmé la position

Démocratie et finance

Comment la finance a progressivement mis les Etats à son service? Comment une minorité accapare et colonise les différents leviers et outils des démocraties pour les mettre à son service? Comment le 1 % commande aux 99 %? Gérard Gourguechon nous explique comment celles et ceux qui dirigent aujourd'hui nos «systèmes démocratiques» n'ont que faire de la démocratie et la combattent vivement, dans le seul intérêt de la classe qui est au pouvoir et entend le rester pour perpétuer ses avantages et privilèges.

Gérard Gourguechon, ex-secrétaire général du Syndicat national unifié des impôts (SNUI, aujourd'hui Solidaires Finances publiques), a été porte-parole de l'Union syndicale Solidaires jusqu'à son départ en retraite, en 2001. Il est aujourd'hui responsable de l'Union nationale interprofessionnelle des retraité-es Solidaires (UNIRS).

C'est peu de dire que le monde actuel ne nous convient pas. C'est peu de dire combien nous pensons qu'un autre monde est possible. C'est cette aspiration qui, bien souvent, nous fait marcher, nous fait agir.

Pour essayer de donner vie à cette ambition, nous nous efforçons déjà de bien comprendre le monde réellement existant, comprendre ses lignes de force, comprendre le sens général des volontés de celles et ceux qui gouvernent, qui gouvernent les choses et les hommes, qui nous gouvernent.

Depuis plusieurs années, l'aveu formulé par Denis Kessler en octobre 2007 nous a été d'une grande utilité pour comprendre les orientations globales des politiques gouvernementales menées en France: «*Il s'agit de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance.*»

Le 29 janvier 2015, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, s'exprimant au sujet de la situation en Grèce, déclarait: «*Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens.*» Ceci nous aide désormais à mieux comprendre l'orientation profonde des actuels maîtres du monde à la lumière de leurs agissements au niveau d'une partie du continent européen. Il s'agit bien, pour eux, de transfor-

mer la démocratie politique en un système de gouvernance qui leur garantirait le maintien de leurs avantages et privilèges en les mettant à l'abri des éventuels soubresauts électoraux. Pour éviter d'avoir à partager une part des richesses qu'ils accaparent et qu'ils accumulent, et même pour accroître encore leurs profits, leurs fortunes et leurs privilèges, ils font reculer progressivement la démocratie, celle qui pourrait conduire à un autre partage des richesses produites par l'ensemble de la société, par l'ensemble de l'humanité.

QUELQUES RAPPELS

SUR LES CARACTÉRISTIQUES

D'UN SYSTÈME DÉMOCRATIQUE

Il n'est pas inutile de rappeler ce qui caractérise plus ou moins un système démocratique, et donc tout ce qui peut gêner une minorité privilégiée qui voudrait s'approprier le pouvoir pour conserver et conforter ses privilèges et ses avantages.

La démocratie c'est, depuis son «invention» par la cité athénienne, la souveraineté du peuple. C'est le régime politique dans lequel le peuple est souverain. Abraham Lincoln, 16^e président des États-Unis, de 1860 à 1865, est venu préciser cette notion de «souveraineté du peuple». Pour lui, la démocratie c'est «le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple». La formule est limpide, mais elle ne règle rien, en fait, comme le confirme l'existence de systèmes politiques très divers qui se sont qualifiés, ou qui se qualifient aujourd'hui, démocratiques. Tout ceci permet en effet des interprétations fort différentes, dans l'espace et dans le temps.

Des régimes politiques se sont déclarés démocratiques alors que seules certaines personnes pouvaient participer aux élections permettant de désigner ceux qui allaient élaborer et voter la loi: seulement des hommes, et seulement ceux qui payaient un certain niveau d'impôt. La

Syndicalisme contre le fascisme

Retour sur la «dédiabolisation», la porosité grandissante entre «droite» et «extrême droite», les ripostes unitaires, le travail antifasciste de l'Union syndicale Solidaires... à partir d'analyses et pratiques syndicales.

Ce texte a été rédigé par la commission antifasciste de l'Union syndicale Solidaires, en mars 2015.

Environ deux fois par mois, l'Union syndicale Solidaires publie une lettre d'échanges d'informations entre les organisations ayant signé l'appel de juin 2013, suite à l'assassinat de Clément Méric. Cette publication, intitulée «Le fascisme tue. Ensemble combattons-le», est diffusée notamment à travers les notes journalières et hebdomadaires destinées à chaque militant-e Solidaires.

En France, l'extrême droite représente un spectre très large allant des groupuscules fascistes jusqu'aux réseaux antisémites Dieudonné et Soral, en passant par la nébuleuse religieuse réactionnaire ou bien les conspirationnistes. Son expression politique la plus connue est le Front national. Par ailleurs, certains groupes ont organisé des manifestations de rue plus ou moins massives et relayées médiatiquement (par exemple, «Jours de colère» pour le Bloc identitaire et les «Manifs pour tous» pour Civitas).

Les extrêmes droites ont prospéré par l'intermédiaire d'un discours en direction de celles et ceux qui subissent les politiques libérales. Les réponses de l'extrême droite aux chômeurs, aux précaires, aux plus pauvres, aux exclus varient à la marge mais reposent sur ses valeurs: nationalisme, racisme, autoritarisme, sexisme.

De plus, le FN est interclassiste: il prétend défendre les salariés et le patronat. Mais il a choisi son camp: son programme prévoit «une grande réforme des syndicats» afin d'aboutir à des syndicats «plus à même d'entrer dans des logiques de concertation constructives et moins tentés de recourir à un rapport de forces (grève, manifesta-

tion)»¹. Les travailleurs espagnols qui ont connu le syndicalisme unique et fasciste sous Franco jusqu'en 1975 pourront témoigner quant à son efficacité pour défendre les droits des travailleurs.

Après les attentats du 11 septembre 2001 et les guerres en Irak puis en Afghanistan, la bipolarisation entre Occident «chrétien» et Orient «musulman» s'est imposée. L'extrême droite adhère à cette vision du monde qui remet en avant les religions que le bipolarisme USA-URSS avait pour un temps écarté. La mise en avant par les médias de la bipolarisation Occident «chrétien» et Orient «musulman» a été survenue par les médias français, heureux de trouver ici une réponse simple à un monde qui reste évidemment beaucoup plus compliqué. Ils ont grandement facilité et participé aux développements des idées d'extrême droite.

DÉDIABOLISATION ?

Si le Front national a nettement opté pour une «stratégie de gouvernement» et essaye d'avancer masqué derrière une façade supposée plus respectable, plus sociale et plus crédible, nous sommes face à un changement de stratégie plus qu'à un réel renouvellement idéologique. Le Front national reste un parti d'extrême droite, nationaliste et raciste.

Son discours pseudo-social, développé par touches successives depuis 1996, rompt avec les diatribes ultralibérales des années 80 pour élargir son électorat traditionnel aux classes populaires. Mais s'il dénonce les excès de la «mondialisation capitaliste», c'est pour mieux défendre le capitalisme des petits patrons «bien de chez nous» dans un cadre national où il n'y aurait plus de classes sociales et d'intérêts divergents (pourtant inhérents au système capitaliste!), mais un socle commun, une identité nationale. L'idée est ainsi d'élargir son électorat traditionnel pour toucher un électorat populaire.

¹ Programme du Front national, «Emploi, réindustrialisation et PME/PMI»

Allemagne:

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR PEGIDA, LE CONTEXTE SOCIAL, LE SYNDICALISME, L'ANTIFASCISME

Dans ce texte, Willi Hajek retrace les raisons de l'arrivée sur la scène médiatique du mouvement Pegida, à Dresde, puis au-delà, et mentionne les pistes qui permettent de s'y opposer.

Willi Hajek est un des animateurs de Transnationals Information Exchange (TIE), organisation qui rassemble une partie de la « gauche syndicale » allemande et développe un important travail de solidarité internationale. TIE est actif en tant que courant syndical dans le Réseau syndical international de solidarité et de luttes, mène des actions dans la durée avec des syndicats de plusieurs pays dans le monde (Sri-Lanka, Inde, Turquie...), participe au Réseau Rail Sans Frontière, organise chaque année des rencontres entre syndicalistes d'Allemagne et de France...

à propos de Pegida

Depuis quelques années, le nombre des demandeurs et demandeuses d'asile a beaucoup augmenté en Allemagne, notamment venant des pays du Proche-Orient; mais la vraie nouveauté est qu'ils et elles agissent au grand jour pour réclamer leurs droits. Ainsi, ils et elles ont organisé une grande marche de 800 km de la Bavière vers Berlin pour demander des papiers et la carte de séjour non limitée. À Berlin, ils ont campé pendant une année dans un parc en plein air, créant un lieu public de débat et des assemblées. La police a détruit le camp; une partie des réfugié-es a alors occupé une école vide. Depuis l'été passé, ils et elles vivent dans cette école, réclamant toujours des papiers. Une partie de la population locale soutient activement ce mouvement. L'expression de ce qui apparaît comme une conscience nouvelle de la part des demandeurs et demandeuses d'asile provoque les racistes et les fascistes, dont une partie des «forces de l'ordre».

Les fascistes essaient de concentrer leurs activités dans les quartiers ou dans les

petites villes, surtout à l'est de l'Allemagne, où les foyers des demandeurs d'asile sont assez nombreux. Ils distribuent des tracts dans les boîtes à lettres, font la propagande dans la rue, répétant sans cesse que «pour les réfugié-es, il y a beaucoup d'argent, pas pour nous». Ce qui ne repose par ailleurs sur aucune réalité.

La solidarité syndicale n'est pas une évidence, loin de là. En décembre 2014, une partie des réfugié-es a occupé le hall du siège du DGB à Berlin, pour demander un soutien. Ils et elles sont restés quatre jours, avant que la centrale syndicale ne les fasse expulser par la police! Une partie des militant-es syndicaux s'est indignée de cet acte, mais dans l'indifférence du plus grand nombre. Le soutien, la solidarité, le combat commun, existent tout de même: ce sont le fait d'une partie de la jeunesse, de militants et militantes écologistes, des activistes luttant dans les quartiers contre les expulsions et d'une minorité de syndicalistes.

Pegida¹ et l'extrême droite surfent sur cette attitude des syndicats établis qui n'osent pas soutenir ouvertement les revendications des réfugié-es. Cependant, la police a outrageusement gonflé le nombre de manifestant-es de Pegida à Dresde, contribuant ainsi à son installation dans les esprits.

Heureusement, un manifeste a été lancé par plusieurs ex-dissident-es (encore très connu-es à l'est) et il est soutenu notamment par des artistes et des écrivains; de grands concerts de solidarité ont aussi été organisés à Dresde, la «capitale de Pegida». Pegida se nourrit de la peur de l'immigration, de la précarité sociale et de l'islamophobie. Il se présente comme un mouvement pour la défense des «valeurs de l'occident», a ses racines dans la région

¹ *Patriotische Europaer Gegen die Islamisierung Des Abendlandes*, c'est-à-dire «patriotes européens contre l'islamisation de l'occident».

Femmes et LE FRONT NATIONAL ET LA

Le Front national, et particulièrement sa présidente, se revendique du «féminisme»... Mais d'un féminisme bien particulier, ignorant les luttes sociales, syndicales et politiques qui ont permis des avancées en ce domaine, présentant celles-ci comme des phénomènes quasi-naturels liés aux valeurs de notre supposée société chrétienne (!)... Un féminisme qui nage dans les eaux troubles du confusionnisme qu'entretient le FN.

Sylvain Crepon est sociologue, à l'université de Paris-Ouest-Nanterre. Ce texte est un extrait revu et corrigé du chapitre 5 de l'ouvrage : « Enquête au cœur du nouveau Front national », S. Crepon, Paris, Nouveau Monde éditions, 2012. Il a été présenté par Sylvain Crepon lors des journées intersyndicales Femmes en mars 2012.

extrême droite

CAUSE DES FEMMES FRANÇAISES

Dans son discours prononcé à la fête de Jeanne d'Arc le 1^{er} mai 2011, Marine Le Pen, fraîchement élue présidente du Front national, s'exclame sous les acclamations: «*Qu'on soit homme ou femme, hétérosexuel ou homosexuel, chrétien, juif, musulman ou non croyant, on est d'abord Français!*» Une phrase qui tranche avec les discours qu'avait l'habitude de prononcer son père pour célébrer la pucelle d'Orléans. C'est d'ailleurs sans doute le but recherché par la nouvelle présidente que de vouloir imprimer sa marque et signifier ainsi la rupture avec le Front national de Le Pen Jean-Marie. Un moyen de dire qu'une nouvelle génération a pris les commandes du parti.

Plusieurs des catégories de population mentionnées dans cette déclaration ont en effet souvent fait les frais des diatribes de l'ancien président frontiste. Soit que leur rattachement à la communauté nationale était mis en doute (les musulmans et les juifs), soit que leur nature les renvoyait à un rang inférieur (les femmes), soit encore que leur orientation sexuelle «contre-nature» était présentée comme une menace pour l'ordre de la loi naturelle (les homosexuels). Prise isolément, cette phrase pourrait donc laisser penser, encore une fois, que le Front national a définitivement pris le pli répu-

blicain en postulant une égalité de droits entre individus envisagés en deçà de toute appartenance communautaire, de toute conviction religieuse, de leur sexe, de leur genre ou même de leur orientation sexuelle. Or, comme toujours avec le Front national de Marine Le Pen, les choses ne sont pas aussi simples qu'il y paraît.

Le 10 décembre 2010, dans un discours adressé à des militants lyonnais, la future présidente du FN ne se contente pas de comparer les musulmans qui prient dans la rue à une véritable «armée d'occupation». Continuant de surprendre son monde, elle se fait également le défenseur de ceux ou celles qui subiraient, selon elle, la loi du machisme, de l'antisémitisme, voire de l'homophobie dans certains quartiers où vivrait une importante population d'origine immigrée. Écoutons-la: «*J'entends de plus en plus de témoignages sur le fait que dans certains quartiers, il ne fait pas bon être femme, ni homosexuel, ni juif, ni même français ou blanc.*»

De façon implicite, la future présidente du FN désigne une population, les personnes issues de l'immigration musulmane, qu'elle rend responsable des persécutions, intimidations, humiliations, agressions subies par les femmes, les homosexuels, les juifs, les Français et les blancs dans certains quartiers. Victimes de violences antisémites, racistes, sexistes, homophobes de la part du même «ennemi», de surcroît dans des

¹ Voir sur ce point la partie «Le front anti-Marine Le Pen», dans le deuxième chapitre du livre cité.

Les nouveaux antisémites

Ce dossier a été publié en 2008, dans le n° 18 de « Barricata ». Malgré son ancienneté, il nous a paru intéressant de le reprendre ici pour au moins deux raisons : l'intérêt des informations délivrées, le fait que Dieudonné, Soral et toute leur mouvance ne sont pas des nouveautés et qu'il nous faut combattre leur propagande.

Le fanzine « Barricata » a connu 21 numéros, entre 1999 et 2010.

L'antisémitisme fait partie intégrante du corpus idéologique de l'extrême droite. Historiquement, il fait figure de mythe fondateur pour cette famille politique. Néanmoins, l'objet de notre article n'est pas de revenir sur l'antisémitisme brandi jadis par l'Action française et repris en l'état ou en partie par des mouvements nationalistes traditionnels, mais de nous pencher sur l'irruption d'un antisémitisme revisité par la rencontre de différents schémas de pensées issu de l'antisionisme radical ou de l'islamisme. Pour ces structures, l'antisémitisme apparaît comme un socle structurant l'identité du groupe.

Surfant sur la crise économique, le repli communautaire, l'abandon des quartiers populaires et le déclin des solidarités de classe, ces groupes entendent rencontrer un écho parmi les populations paupérisées en désignant le « Juif » comme le responsable de la situation. La guerre contre le sionisme est présentée comme l'enjeu majeur de la lutte en faveur de l'émancipation. Ici, l'emploi du terme « sionisme » se révèle un

paravent sémantique régurgité à l'envi désignant les Juifs en général. Sous couvert d'un pseudo-discours antisystème, les nouveaux antisémites se présentent comme des « rebelles » et entendent occuper le terrain dans les quartiers comme sur la Toile.

ÉGALITÉ ET RÉCONCILIATION

Difficile d'évoquer E&R sans prendre en considération le curriculum vitae de son fondateur : Alain Soral. Né en 1958, cet essayiste, sociologue autoproclamé, provocateur des plateaux télévisés, ancien membre du parti communiste, a été remarqué dès 1993 pour ses prises de position rouge-brun¹. Malgré son sexisme et son homophobie affichés, sa posture antisystème a un temps fait illusion. Il est l'un des premiers soutiens de Dieudonné après le sketch du rabbin, et forme politiquement le comique. Ils participent ensemble à la liste Euro-Palestine en 2004. Les responsables de la liste seront d'ailleurs contraints de prendre leurs distances avec eux. En cause, les propos antisémites tenus par Soral, pour lesquels il sera condamné².

Il participe au voyage de Dieudonné au Liban. Il décrira l'union des différentes forces libanaises face à Israël : Maronites, PSNS³ et Hezbollah⁴. Cette découverte l'a inspiré au point de vouloir fédérer rouges-bruns, extrême droite et communautaristes contre le système, le mondialisme ou le « sionisme » ! Soral s'est habilement rapproché de Marine Le Pen. Il est devenu en 2005 une éminence grise du FN. Son parcours s'inscrit dans le climat de luttes intestines qui règne au sein du parti à la veille de la succession programmée de Jean-Marie : Marine coupe les têtes des principales tendances. Le FN cesse d'être un conglomérat de tendances opposées réunies le temps d'élections pour se scinder en deux, selon J.-Y. Camus, avec « une [tendance], qui reste fidèle au nationalisme de l'État-nation et peut évoluer vers une conception multiethnique de celui-ci (c'est l'orientation de Marine Le Pen) ; et l'autre, qui se réclame d'un nationalisme européen, fondé

¹ Corédacteur avec Marc Cohen et Jean-Paul Cruse de l'appel « Vers un front national » paru dans *L'Idiot international*.

² « On cherche à obtenir de la part des gens qui sont dans les médias un soutien inconditionnel à Israël [...]. En gros, c'est à peu près ça leur histoire, tu vois. Ça fait quand même 2500 ans, où chaque fois qu'ils mettent les pieds quelque part, au bout de cinquante ans, ils se font dérouiller. »

³ Parti syrien national-socialiste, d'inspiration nazie.

⁴ Soral, entretien à radio Courtoisie, le 19 septembre 2006.

Fascisme et

Du syndicalisme d'action directe au communisme libertaire, en passant par l'anticolonialisme et la libération sexuelle, Daniel Guérin (1904-1988) a été, dès le début des années 1930, de tous les combats de la gauche révolutionnaire. À la fois militant, essayiste et historien, il est l'auteur d'une vingtaine de livres, en particulier « Bourgeois et bras-nus », « Front populaire révolution manquée », « Ni dieu ni maître ».

Nous reprenons ici un court extrait de son œuvre « Fascisme et grand capital », publiée en 1936, assortie de la présentation de deux éditeurs récents : Libertalia et Syllepse.

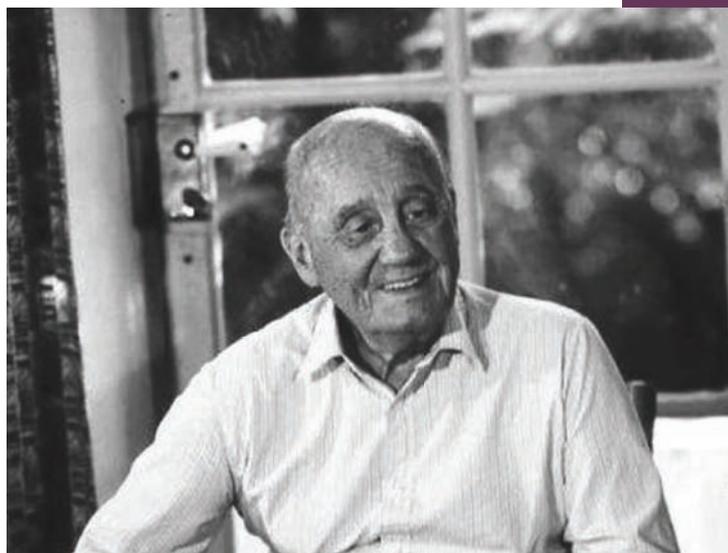
grand capital

LA PRÉSENTATION

PAR LES ÉDITIONS LIBERTALIA (2014)

Publié pour la première fois en 1936, complété en 1945 (Gallimard), repris par Maspero en 1965, puis par Syllepse (1999) et La Découverte (2001), *Fascisme et grand capital* est incontestablement un classique. Sa lecture reste essentielle alors même que l'Europe bruisse de tentations autoritaires sur fond de désespérance sociale et de crise économique.

Daniel Guérin adopte un modèle comparatif pour dégager les grandes tendances du fascisme, puis l'analyse, au cas par cas, en Italie et en Allemagne, avant, pendant, et



après sa prise du pouvoir. Il étudie l'origine de ce mouvement, de ses troupes, et la mystique qui les anime; sa tactique offensive face à celle, légaliste, du mouvement ouvrier; le rôle des «plébéiens»; la place des classes moyennes dans la lutte des classes; son action anti-ouvrière et sa politique économique.

Il dissipe ainsi les illusions anticapitalistes entretenues par le fascisme lui-même en montrant que son action bénéficie avant tout au capital économique et financier. L'auteur en tire un enseignement: «*L'antifascisme est illusoire et fragile, qui se borne à la défensive et ne vise pas à abattre le capitalisme lui-même.*»

La réédition proposée par les éditions Libertalia est à ce jour la plus complète. Elle comprend un prologue de l'auteur («*Quand le fascisme nous devançait*»), une postface de Dwight Macdonald (première traduction intégrale) et un glossaire.

■ Daniel Guérin, *Fascisme et grand capital*, Paris, Libertalia, 2014 (1936), 20€.

NATIONALISATION, PRIVATISATION, **Le droit de en question**

Nationalisation, privatisation, socialisation, autogestion... Autant de termes sur lesquels il convient de revenir et qui mettent en évidence un point essentiel: dans notre lutte pour une société émancipatrice, le droit de propriété doit être remis en question. C'est un élément inhérent au système de domination capitaliste. Ce texte s'attache à rappeler que la gestion des outils de production directement par celles et ceux qui travaillent est possible. L'autogestion! Si nous ne voulons pas que cela ne demeure qu'«une belle idée», il faut travailler à sa réalisation, tirer du passé les bilans nécessaires, réfléchir aux questions contemporaines, créer le rapport de forces permettant une profonde transformation sociale, inventer l'avenir...

Ce texte a initialement été rédigé pour « Les cahiers d'alter »* en 2013, par Catherine Lebrun et Christian Mahieux, membres du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires.

* www.lescahiersdalter.fr

SOCIALISATION, AUTOGESTION propriété

Le syndicalisme ne peut pas faire l'économie d'approfondir ces questions car elles sont au cœur de tout projet de transformation sociale radicale. Au-delà des positions de principe de lutte contre le système capitaliste, les réponses et les stratégies alternatives à construire doivent prendre la mesure de l'évolution du capitalisme et des conditions concrètes dans lesquelles se mène la lutte des classes. Elles reposent sur la nécessaire articulation entre revendications immédiates et changements structurels, entre revendications et construction du rapport de force pour les faire aboutir, entre projet alternatif et formes d'action (démocratie ouvrière, démocratie dans les luttes, grèves de masse, grèves reconductibles, autonomie des mouvements sociaux, conséquences politiques concrètes des luttes, etc.) Le présent texte ne prétend à nulle exhaustivité, il n'entend pas fixer une quelconque ligne politique en dehors des cadres de débats et décisions de notre organisation syndicale. C'est une contribution, dont l'objectif est de relancer la réflexion et les échanges sur ces sujets. Elle est basée sur les acquis historiques¹ du mouvement ouvrier, l'analyse de la société dans laquelle nous vivons, la prise en compte des rapports de force nécessaires à une organisation différente de la société qui passe par une rupture avec le capitalisme. C'est un,

TON PATRON A BESOIN
DE TOI

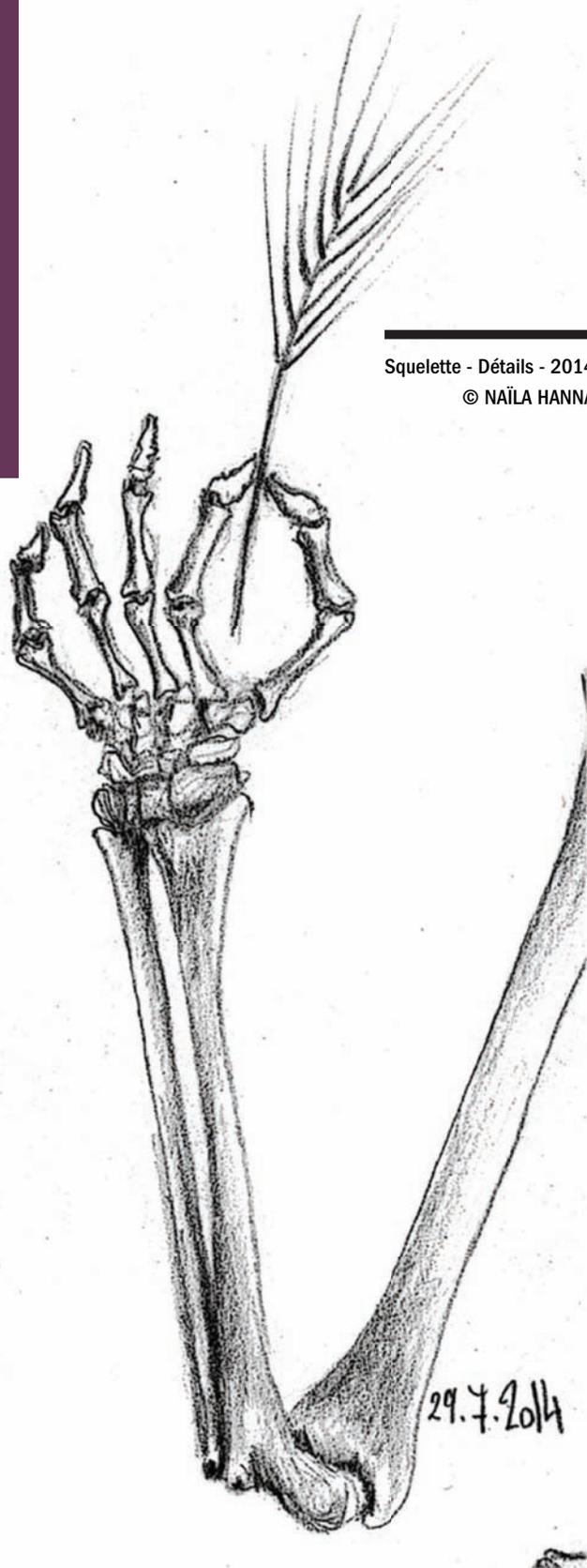


TU N'AS PAS BESOIN
DE LUI



¹ Il s'agit ici des acquis en matière d'enseignements des luttes et expériences passées; non pas des «acquis sociaux», dont la défense est par ailleurs nécessaire car articulant la double tâche de défense des intérêts immédiats des travailleurs et des travailleuses et de construction du mouvement émancipateur

L'Anthropocène



Squelette - Détails - 2014
© NAÏLA HANNA

Les manuels scolaires de notre enfance sur les différentes ères géologiques et leur iconographie désuète sont des reliques loin d'une analyse critique de l'évolution historique du modèle de développement dominant et de ses effets sur le devenir de la Terre. Christophe Bonneuil présente dans cet article les débats et les réponses autour du concept partagé d'anthropocène, définissant une ère nouvelle où les activités humaines sont la principale force agissante du devenir géologique de la Terre.

Christophe Bonneuil est historien des sciences, chargé de recherches au Centre national des recherches scientifiques (CNRS).

et ses lectures politiques

Bien plus qu'une crise environnementale (dont le marché, la croissance verte ou la technologie nous sauverait), l'Anthropocène signale une bifurcation de la trajectoire géologique de la Terre causée non pas par l'« Homme » en général, mais par le modèle de développement qui s'est affirmé puis globalisé avec le capitalisme industriel¹. L'Anthropocène, c'est – pour des siècles peut-être – notre époque, notre condition, notre problème. C'est le signe de notre puissance « géologique », mais aussi de notre impuissance politique. L'Anthropocène, c'est une Terre dont l'atmosphère est altérée par les 1400 milliards de tonnes de CO₂ que nous y avons déversées. C'est un tissu vivant appauvri et artificialisé. C'est un monde plus chaud et plus lourd de risques et de catastrophes, avec un couvert glaciaire réduit, des mers plus acides et plus hautes, des climats déréglés... avec son flot de souffrances humaines, de dérèglements et violences géopolitiques possibles. Habiter de façon plus sobre, moins barbare, plus équi-

table et solidaire la Terre est notre enjeu. Plus encore que la « crise environnementale » des années 1970 – que les acteurs pouvaient encore voir comme récente et comme un bref moment de crise de quelques décennies, l'Anthropocène interpelle aussi les mouvements se revendiquant de l'émancipation par son ampleur massive, tant passée que future. Par ses racines profondes dans le productivisme, l'extractivisme et l'industrialisme des deux derniers siècles, il questionne un rapport au « progrès », à la technique et à l'économie qui a trop longtemps dominé la gauche². L'Anthropocène apporte une réfutation massive, géologique, au projet moderne d'émancipation-arrachement, au rêve d'un devenir humain et social coupé de toute détermination naturelle : les Modernes ont cru que leur liberté impliquait de s'arracher à toute détermination naturelle et ils se découvrent aujourd'hui liés à la Terre par mille rétroactions ; rattrapés par le retour de Gaïa³ avec ses lois, ses limites et sa violence, dans la sphère politique et sociale. L'Anthropocène matérialise enfin ce pourquoi l'altermondialisme ne saurait se limiter à la critique du néolibéralisme dans la nostalgie implicite du bon temps du productivisme keynésien d'après-guerre, dont la facture en termes de dette écologique et d'échange inégal s'avère immense.

¹ Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz, *L'événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*. Paris, Seuil, 2013.

² Pour une critique de la colonisation des résistances anti-industrielles des mouvements ouvriers et socialistes par une gauche bourgeoise et progressiste tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, voir Jean-Claude Michéa, *Les Mystères de la gauche. De l'idéal des Lumières au triomphe du capitalisme absolu*, Climats, 2013.

³ Pour les Grecs c'est la personnification de la Terre dans la cosmogonie d'Hésiode, elle est l'ancêtre maternel des races divines et des monstres. Chez les Latins, on trouve l'équivalent en Terra Mater ou Tellus

Une histoire de l'envi

En quoi les revendications environnementales sont-elles syndicales et réciproquement? L'environnement n'est pas un sujet neutre, il est un des terrains où s'affrontent des classes sociales aux intérêts différents. C'est pour cela que les organisations syndicales ne doivent pas s'en remettre, sur ces questions non plus, à des éléments extérieurs pour penser et définir leurs orientations, leurs revendications, leurs actions. D'ailleurs, même si ce ne fut pas sans difficulté et parfois avec retard, celles-ci ne découvrent pas le sujet; l'histoire nous le rappelle.

Renaud Bécot, ancien secrétaire fédéral de SUD Étudiant-es, est doctorant en histoire.

syndicale ronnement

Selon un lieu commun persistant, revendications environnementales et organisations syndicales ne se seraient jamais conjuguées. En apparence inoffensif, ce préjugé nourrit pourtant une autre (fausse) évidence, autrement plus pernicieuse : si l'environnement ne préoccupa nullement les syndicats, alors ces derniers devraient se mettre à l'école d'acteurs extérieurs à leurs rangs (administrations, associations, etc.) afin de penser leur action environnementale. Or, d'une part, cette approche conduit à nier le fait que les enjeux environnementaux sont l'objet de tensions entre groupes sociaux¹. La définition même de l'environnement reflète toujours les aspirations d'une classe sociale : l'environnement des travailleurs-euses se compose d'objets et de préoccupations qui ne sont pas ceux qui fondent la politique écologique du patronat ou des pouvoirs publics. D'autre part, ce lieu commun d'un mouvement syndical indifférent à l'environnement reflète une réflexion repliée sur l'instant présent, induisant une amnésie historique. En effet, le passé environnemental du mouvement syndical est original et les confédérations ouvrières n'ont pas attendu l'invention d'un ministère dédié (1971) pour s'en préoccuper².

DES LIMITES DU CONSENSUS PRODUCTIVISTE (DE 1944 AUX ANNÉES 1960)

Au cours des années d'après-guerre, le mouvement syndical nourrit un intérêt pour l'environnement, à partir de trois enjeux ancrés dans ses missions constitutives. Premièrement, les effets sanitaires des produits utilisés dans le travail sont l'objet d'une attention ancienne. Les lois sociales de la Libération semblent concrétiser une série de mesures revendiquées par les organisations syndicales, à commencer par l'instauration d'un service de médecine du travail (loi du 1946) ou le classement de

¹ Sur la définition conflictuelle de l'environnement en fonction des classes et groupes sociaux, Razmig Keucheyan, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, Zones, 2014 ; Émilie Hache (dir.), *Écologie politique. Cosmos, communautés, milieux*, Paris, éditions Amsterdam, 2012.

² Pour ne mentionner que les travaux les plus accessibles en français sur le sujet, voir Descolonges M. (dir.), « Syndicats et transition écologique », *Écologie et Politique*, n° 50, 2015 ; Podcast de la journée d'études *L'environnement des travailleurs au XXe siècle*, Paris, 26 juin 2013. En ligne : <http://leruche.hypotheses.org/2036> ; Flipo F., Edouard M., Grisoni A., Felli R. (dir.), « Le travail contre nature ? Syndicats et environnement », *Mouvements*, 80, 2014 ; M. Descolonges, *Les démarches de la CGT en matière d'environnement. Droits nouveaux et enjeux d'apprentissage*, Paris, IRES, 2011 ; Kahle T., « Un environnementalisme par la base », *Contretemps Web*, 6 octobre 2014 ; Barca S., « Travailleurs et écologistes de tous les pays, unissez-vous ! », *Contretemps Web*, 23 juin 2014. En ligne : www.contretemps.eu

La démocratie

DANS LA REPRÉSENTATIVITÉ PROFESSIONNELLES ?

Dans cet article, Thierry Renard développe quelques considérations, à propos d'un arrêt de la Cour de cassation du 27 janvier 2015 qui s'inscrit dans l'offensive continue pour donner aux accords conclus une valeur quasi législative, permettant de déroger aux normes minimales prévues par la loi.

Thierry Renard est avocat. Auparavant militant syndical à La Poste, il a notamment été responsable des questions juridiques de la fédération SUD PTT durant une vingtaine d'années, ainsi que de l'Union syndicale Solidaires.

est-elle soluble

SYNDICALE ISSUE DES ÉLECTIONS

Article L. 2221-1 du Code du travail

Le présent livre est relatif à la détermination des relations collectives entre employeurs et salariés. Il définit les règles suivant lesquelles s'exerce le **droit des salariés à la négociation collective** de l'ensemble de leurs conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que de leurs garanties sociales.

“Qui dit conventionnel dit juste!» nous assène-t-on; mais loin de propos étayés, il s'agit bien là d'un nouveau dogme qu'il est urgent de contester!

La jurisprudence de la Cour de cassation de ces dernières années a mis en évidence un nombre important de déclinaisons du principe d'égalité. Parmi ces jurisprudences, il y a eu les arrêts du 8 juin 2011 (n° 10-14725 et n° 10-11933). Ces arrêts consacrent le principe selon lequel le principe d'égalité de traitement s'oppose à ce que des différences d'avantages soient opérées entre les catégories professionnelles, notamment entre les cadres et les non-cadres, à moins que ces différences ne reposent sur des raisons objectives dont le juge devait contrôler concrètement la réalité et la pertinence, compte tenu des situations particulières des salariés relevant d'une catégorie déterminée. La légitimité ou non de la différence de traitement liée aux conditions d'exercice des fonctions, à l'évolution des car-

rières ou aux modalités de rémunération a ainsi été passée au crible.

Dans un litige la Fédération nationale des personnels des sociétés d'études de conseil et de prévention CGT a saisi le tribunal de grande instance de demandes tendant, notamment, à dire nulles, comme contraires à la règle d'égalité, des dispositions de la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils¹, instaurant des avantages de niveaux différents pour la catégorie des ingénieurs et cadres, et pour celle des employés, techniciens et agents de maîtrise, et à ce que soit ordonné aux organisations patronales signataires² de convoquer les organisations syndicales intéressées en vue

¹ CCN dite Syntec

² Fédération des syndicats des sociétés d'études et de conseils et Chambre de l'ingénierie et du conseil de France

Les aléas du dans la

Le droit de grève est consacré par le septième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946. Depuis 1979, il est mobilisé par le Conseil constitutionnel pour contrôler des lois intervenues dans de nombreux domaines : l'audiovisuel, les transports ou l'enseignement. En dépit de cette consécration textuelle et jurisprudentielle, le droit de grève demeure un droit relativement peu protégé par la Constitution. Cette faiblesse du niveau de protection se manifeste dans deux domaines de la jurisprudence du Conseil constitutionnel : le contentieux du partage des compétences et le contentieux relatif au régime juridique de la grève.

* La revue mensuelle *Droit social* se présente ainsi : « Carrefour privilégié des représentants les plus éminents de l'université, de la magistrature, et du monde du travail, *Droit social* joint à leurs études sur tous les grands problèmes du droit du travail, du droit de la Sécurité sociale et de la politique sociale des commentaires systématiques de la jurisprudence rendue en ces matières; »

Pierre-Yves Gahdoun est professeur à l'université Montpellier I - CERCOP. Cet article est issu de la revue « *Droit social* ». Nous remercions l'auteur et la revue pour l'autorisation donnée à sa publication dans « *Les Utopiques* ».

droit de grève

Constitution

La mise en œuvre du droit de grève n'est jamais simple. Ce droit permet aux travailleurs de faire-valoir des revendications en cessant le travail et en créant de la sorte une contrainte, une gêne pour l'employeur. En réalité, le droit de grève est toujours un droit d'opposition: il vient contrarier, bousculer, contredire les autres droits - essentiellement la liberté d'entreprendre et la liberté d'aller et venir - dans le but précisément de remporter une prétention. À vrai dire, une grève qui ne gêne personne n'a guère d'utilité; elle est toujours, par nature, un acte de résistance et de conflit. En comparaison, les autres droits constitutionnels n'ont pas le même inconvénient. Évidemment, on peut toujours importuner autrui en s'exprimant, en écrivant, en se déplaçant, en exerçant son droit de propriété, mais il s'agit toujours d'un exercice marginal et heureusement peu courant des libertés. En cela, le droit de grève est depuis longtemps un droit discuté et contesté. Et pourtant...

Droit contesté, le droit de grève est aussi un droit dont l'ancrage constitutionnel est fréquemment souligné. Il est très courant, en effet, de lire dans les décisions du juge judiciaire une référence explicite au «septième

alinéa du Préambule de la Constitution de 1946», avec souvent un rappel complet de la formulation, y compris dans les décisions des juges du fond et y compris dans le cadre d'affaires tout à fait ordinaires. Ce qui n'est pas si courant. Viendrait-il à l'esprit d'un magistrat de citer l'article 4 de la Déclaration de 1789 pour tous les problèmes touchant la liberté contractuelle? Les juges font-ils référence à la Constitution toutes les fois qu'est en cause le droit de propriété? Cela arrive, évidemment, mais les situations sont rares. L'explication tient peut-être au caractère - justement - conflictuel du droit de grève. La référence habituelle à la Constitution dans les jugements évoquant la grève témoigne d'une nécessité argumentative, d'un besoin pour le juge de justifier un phénomène qui vient contrarier de nombreux droits et libertés.

Cette utilisation récurrente du septième alinéa du Préambule de 1946 par les juges judiciaires entraîne une difficulté pratique bien inconfortable pour celui qui cherche - comme c'est le cas ici - à exposer un «droit constitutionnel de la grève», et à trier ce qui est du ressort de la Constitution et ce qui n'en est pas. À vrai dire, tout élément relatif au régime juridique de la grève, jusqu'aux

Le détachement des salarié-e-s dans l'Union euro

De la directive sur le détachement des travailleurs de 1996 à celle de 2012, en passant par la fameuse « directive Bolkeisten » de 2005 et plusieurs arrêts de la Cour de Justice de l'UE, les institutions européennes n'ont eu de cesse de rechercher comment accentuer toujours plus le dumping social. C'est ce que retrace Raoul-Marc Jennar, essayiste, docteur en sciences politiques.

Ce texte a été initialement publié dans le deuxième numéro de la revue « Les Possibles », éditée à l'initiative du conseil scientifique d'ATTAC-France.

péenne

Devant l'Assemblée nationale, Jean Jaurès prononçait ces paroles prophétiques: «*Ce que nous ne voulons pas, c'est que le capitalisme international aille chercher la main-d'œuvre sur les marchés où elle est le plus avilie, humiliée, dépréciée, pour la jeter sans contrôle et sans réglementation sur le marché français, et pour amener partout dans le monde les salaires au niveau des pays où ils sont le plus bas.*» C'était le 17 février 1894. Ce qu'il redoutait alors est devenu la réalité cent vingt ans plus tard. Et tout, dans les orientations fondamentales de l'Union européenne (UE), y contribue depuis les origines.

Il faut rappeler que la liberté de circulation et d'installation des personnes et des services fait partie des «libertés fondamentales» de l'UE. Comme le rappelle la littérature de la Commission européenne: «*La libre prestation de services est ancrée dans l'Union depuis la création de la Communauté économique européenne en 1957 et constitue une pierre angulaire du marché unique européen.*»¹ Le droit des entreprises de proposer des services dans un autre État membre de l'Union et de détacher temporairement des travailleurs pour assurer ces services en est la concrétisation². En 1986, Jacques Delors propose l'Acte unique, qui inscrit le principe de la recon-

naissance mutuelle et permet ainsi de contourner l'obligation d'harmonisation en vigueur jusque-là. Ce principe est destiné à faciliter la libre circulation des biens et des services. Selon ce principe, un produit fabriqué dans un État membre ne peut donc pas être interdit à la vente dans un autre État membre, même si les prescriptions techniques ou qualitatives diffèrent de celles imposées à ses propres produits. Le même principe s'applique aux activités de service. Le plus souvent, ce sont les règles en vigueur dans l'État d'origine qui s'appliquent.

Ce principe ouvre une double voie: soit imposer à tout salarié la législation en vigueur là où il exerce effectivement son activité, soit appliquer la législation de son pays d'origine. L'Acte unique confie à la Commission européenne les pouvoirs régaliens lui permettant d'assurer, en toutes circonstances, le primat des règles de la concurrence. En 1990, suite à la chute du Mur de Berlin, les États du Centre et de l'Est de l'Europe s'émancipent de la tutelle de l'Union soviétique et retrouvent leur indépendance. Tous demandent à adhérer à la Communauté européenne. De leur côté, les organisations patronales européennes sont favorables à un élargissement rapide de l'UE. Pourquoi? Poser la question, c'est y répondre: devoir décider à 25 (en 2004) justifie l'abandon de l'unanimité dans la prise de décision sur de très nombreuses matières et offre ainsi l'opportunité de faire adopter plus facilement des politiques plus favorables aux intérêts du secteur privé; l'élargissement, c'est aussi l'élargissement du marché européen et donc de nouveaux débouchés et de nouvelles possibilités pour la liberté d'installation des personnes et des services; enfin, et surtout, l'élargissement permet de provoquer un choc de compétitivité entre deux Europe, l'une où, au fil des décennies, s'est créé un État social, régula-

¹ Commission européenne, communiqué de presse «Détachement des travailleurs: les garanties de l'Union européenne contre le dumping social», 11 décembre 2013

² Article 56 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Internet et démocratie

Dans ce court texte, Christophe Aguiton évoque les rapports entre internet et démocratie, notamment sous l'aspect des modifications que cela induit dans nos rapports à ce que nous nommons «démocratie».

Christophe Aguiton est chercheur à Orange Labs; il dirige un séminaire sur «Internet, communication et société» à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, dans le cadre du master en Communication politique et sociale et est également enseignant en sociologie du Web au sein du master Cultures et métiers du Web de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée. Militant syndical à France-Télécom, il a été responsable de SUD PTT, d'AC! et milite toujours à ATTAC.



Les rapports entre internet et démocratie sont un sujet qui suscite immédiatement débats et polémiques. De façon parallèle au débat sur la qualité des productions réalisées sur internet où certains insistent sur la médiocrité des contenus issus du monde des amateurs¹ alors que d'autres² vantent les vertus de l'intelligence collective, on a d'un côté ceux qui insistent, à la lumière des révolutions arabes, sur les vertus démocratiques d'internet pendant que d'autres auteurs insistent sur les limites de ces outils³, voire sur leur caractère non démocratique⁴.

Si cet article s'inscrit clairement parmi ceux qui insistent sur l'élargissement des espaces démocratiques permis par l'usage d'internet, son objet n'est pas de répondre aux arguments opposés mais de présenter ce en quoi l'internet participe d'une transformation de ce que nous appelons démocratie.

¹ Andrew Keene, «Le culte de l'amateur, comment Internet tue notre culture»

² Pierre Levy, «L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace» ou Howard Rheingold, «Foules intelligentes»

³ Evgeny Morozov «The Net Delusion: The Dark Side of Internet Freedom»

⁴ Voir, par exemple, les multiples prises de position d'Alain Finkielkraut

Première étape: décomposer de façon sommaire les différents éléments indispensables à une «vraie» démocratie. Pour Abraham Lincoln, la démocratie était le «*gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple*», une définition qui limite la souveraineté au peuple et qui définit la démocratie comme une forme de gouvernement. Une définition qui ne se suffit pas à elle-même: il faut y ajouter:

- les droits fondamentaux tels que les précise la charte des droits de l'homme et du citoyen et tout le corpus juridique qui définit l'état de droit;

- la vivacité de la société civile, les syndicats, associations et militants qui forment ce que Pierre Rosanvallon a appelé la «contre-démocratie» en ce qu'elle conteste souvent les décisions prises par les institutions élues;

- et enfin l'espace public, qui permet aux différents acteurs de faire entendre leur point de vue et de partager avec le peuple, seul organe souverain, les références indispensables à l'exercice de la démocratie.

Internet participe à la transformation de ces quatre éléments mais, dans cet article, nous nous pencherons plus précisément sur les transformations des usages de l'espace public et sur celles des formes de gouvernement; les questions juridiques demanderaient un développement spécifique et l'importance de l'internet pour les militants, pour coordonner leurs actions comme pour faire connaître au reste du monde les images et revendications de leurs mouvements, va de soi: il est symptomatique à cet égard qu'une des premières mesures prises par les dictatures, en Tunisie, Égypte ou Syrie ait été de couper l'accès à internet et aux réseaux de téléphonie mobile.

La loi sur la des organisati

PREMIER BILAN

Cinq ans après la promulgation de la loi du 20 août 2008 sur la rénovation de la démocratie sociale, le gouvernement proposait de faire un bilan de cette loi et du cycle électoral ouvert en août 2008. Ces travaux ont notamment lieu dans le cadre du Haut Conseil du dialogue social, dont nous ne sommes pas membres. Invitée à faire parvenir une contribution, l'Union syndicale Solidaires a rédigé ce document.

Ce texte est la contribution de l'Union syndicale Solidaires au «bilan de la loi du 20 août 2008» qui a fait l'objet d'un rapport de la Commission nationale de la négociation collective, édité par le ministère du travail :
http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_L2008_et_L2010_CNCC_Annexes.pdf

représentativité ons syndicales

L'Union syndicale Solidaires n'avait pas été associée aux discussions visant à réformer la représentativité syndicale qui ont abouti à la loi du 20 août 2008. Si cela avait été le cas, nous aurions notamment rappelé un principe important à nos yeux : la véritable représentativité interprofessionnelle nationale doit prendre en compte les élections du «secteur privé» et de la «fonction publique».

Concrètement, pour l'Union syndicale Solidaires, les chiffres de la représentativité interprofessionnelle devraient être ceux qui additionnent ceux des élections «hors fonction publique» (CE/DP ou DUP; TPE; chambres d'agriculture) et ceux de la fonction publique, puisqu'un certain nombre de négociations interprofessionnelles concernent le «secteur public» comme le secteur privé, par exemple, celles portant sur la protection sociale et les retraites.

À ce titre, reprendre les chiffres publiés le 29 mars 2013 comme étant ceux de la «représentativité interprofessionnelle nationale» apparaît comme un abus de langage, puisque ne tenant pas compte du suffrage de plusieurs millions d'agents.

Lors de l'entrée en application de la loi de «rénovation de la démocratie sociale et

réforme du temps de travail» en août 2008, l'Union syndicale Solidaires avait fait remarquer que cette loi, modifiait en profondeur les règles existantes, sans qu'il en coûte d'effort au patronat.

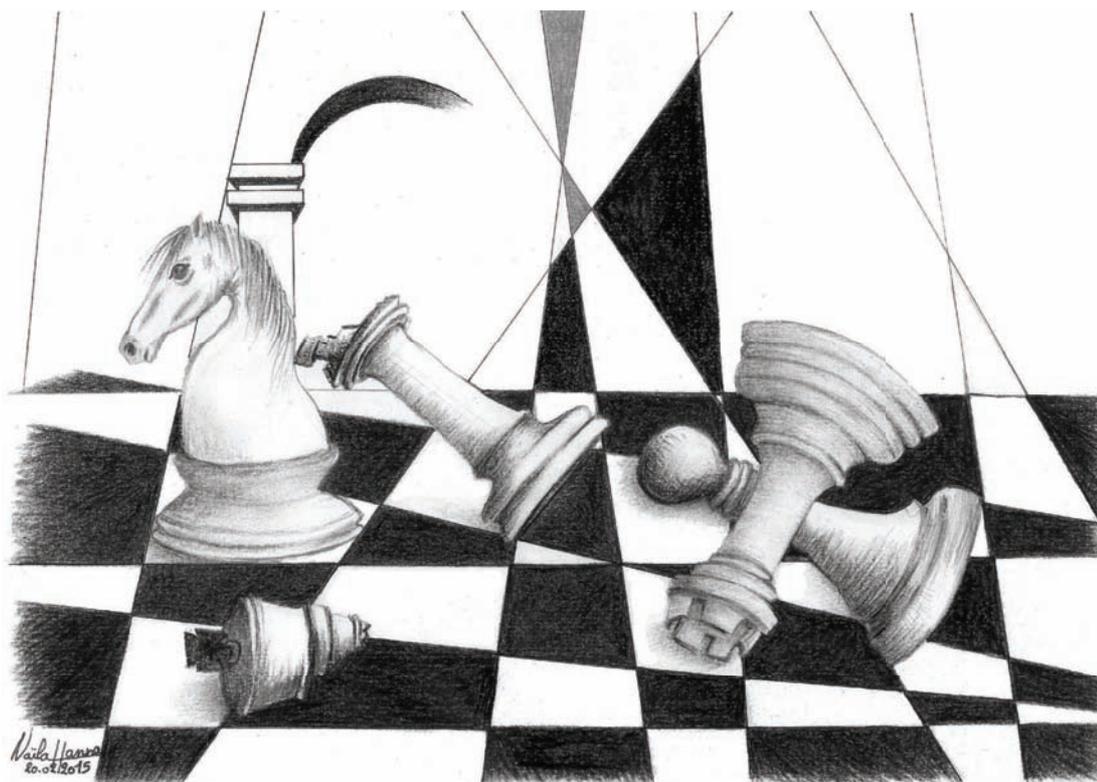
Nous avons résumé cette loi en quelques points :

- peu de droits nouveaux pour les salarié-es;
- laisser le temps aux confédérations de conforter leurs positions ou d'opérer des rapprochements;
- un durcissement des critères de représentativité et l'importance des élections;
- la fin de la représentativité incontestable, mais la permanence des accords minoritaires;
- mais de nouvelles possibilités d'implantation.

Issue de la «position commune» CFDT/CGT/CGPME/MEDEF, nous savions que cette loi aurait des conséquences directes et importantes pour notre activité syndicale. Il ne s'agit pas ici de revenir sur l'analyse de la loi, mais de pointer quelques éléments que nous avons mis en avant :

- l'absence de modification des possibilités de représentation collective dans les petites entreprises : alors que plus de la moitié des salarié-es sont employé-es

Éloge des syndicats



Le Damier du peuple
Echec est mat. 2015
© NAÏLA HANNA

Avec l'autorisation de l'auteur et du journal, nous reprenons ici en billet paru dans le numéro d'avril 2015 du « Monde diplomatique »¹. En quelque sorte, une autre version de « Nos reculs sont faits de leurs victoires » ou « La lutte des classes existe, les patrons y excellent »...

¹ www.monde-diplomatique.fr/

² Florence Jaumotte et Carolina Osorio Buitron, « Le pouvoir et le peuple » (PDF), *Finances & Développement*, Washington, DC, mars 2015.

³ George Melloan, « Whatever happened to the labor movement? », *The Wall Street Journal*, New York, 4 septembre 2001.

**Serge Halimi est directeur du mensuel
« Le Monde diplomatique ».**

Puisque chacun prétend se soucier de l'envol des inégalités, pourquoi cette analyse du Fonds monétaire international (FMI) est-elle passée à ce point inaperçue²? En raison de ses conclusions? Dans une étude présentée en mars dernier, deux économistes issues de ce temple du libéralisme relèvent «*l'existence d'un lien entre la baisse du taux de syndicalisation et l'augmentation de la part des revenus les plus élevés dans les pays avancés durant la période 1980-2010*». Comment expliquent-elles ce lien? «*En réduisant l'influence des salariés sur les décisions des entreprises*», l'affaiblissement des syndicats a permis d'*augmenter la part des revenus constitués par les rémunérations de la haute direction et des actionnaires*.» Selon ces économistes du FMI, «*une moitié environ*» du creusement des inégalités que les libéraux préfèrent traditionnellement attribuer à des facteurs impersonnels (mondialisation, technologies, etc.) découlerait du déclin des organisations de salariés. Doit-on s'en étonner? Quand le syndicalisme, point d'appui historique de la plupart des avancées émancipatrices, s'efface, tout se dégrade, tout se déplace. Son anémie ne peut qu'aiguiser l'appétit des détenteurs du capital. Et son absence, libérer une place qu'envahissent aussitôt l'extrême droite et l'inté-

grisme religieux, s'employant l'une comme l'autre à diviser des groupes sociaux dont l'intérêt serait de se montrer solidaires.

Or l'effacement du syndicalisme ne tient ni du hasard ni de la fatalité. En avril 1947, alors que l'Occident s'apprête à connaître trente ans de prospérité un peu mieux partagée, Friedrich Hayek, un penseur libéral qui a marqué son siècle, dresse déjà la feuille de route de ses amis politiques: «*Si nous voulons entretenir le moindre espoir d'un retour à une économie de liberté, la question de la restriction du pouvoir syndical est une des plus importantes*.» Hayek prêche alors dans le désert, mais quelques décennies plus tard, grâce à l'intervention directe – et brutale – de deux de ses admirateurs, Ronald Reagan et Margaret Thatcher, lors de conflits du travail marquants (les contrôleurs aériens américains en 1981, les mineurs britanniques en 1984-1985), le «*pouvoir syndical*» a rendu l'âme. Entre 1979 et 1999, le nombre annuel de grèves impliquant au moins mille salariés passe aux Etats-Unis de deux cent trente-cinq à dix-sept, celui des jours de travail «*perdus*», de vingt millions à deux millions³. Et la part du salaire dans le revenu national recule... En 2007, sitôt élu président de la République, M. Nicolas Sarkozy fait à son tour voter une loi restreignant le droit de grève dans les services publics. L'année suivante, il pavoise tel un gamin hilare: «*Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit*.»

En bonne logique, l'étude du FMI aurait dû insister sur l'urgence sociale et politique de renforcer les organisations de salariés. Elle estime plutôt qu'*il reste à déterminer si l'accroissement des inégalités dû à l'affaiblissement des syndicats est bon ou mauvais pour la société*... Ceux qui ont déjà une petite idée de la réponse en tireront sans effort la conclusion qui s'impose. ■